

**Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement
Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est**



Assemblée du 7 octobre 2003

Séance(s) tenue(s) le(s) 7 octobre 2003

Numéro de la résolution CA03 11 10 0372

CA03 11 10 0372

**RECOMMANDATION – CONSEIL MUNICIPAL – PROJET DE
RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME –
EMPRISE DES LIGNES ÉLECTRIQUES D'HYDRO-QUÉBEC,
ENTRE LA RUE NOTRE-DAME EST ET LA RUE
SHERBROOKE EST (40.012)**

Il est proposé par madame la conseillère Colette Paul,
appuyé par monsieur le conseiller Marius Minier,

et unanimement résolu :

De recommander au conseil municipal d'adopter un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme (Plan directeur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (résolution numéro CO92 03386)) de manière à modifier l'aire d'affectation « Habitation » pour « Activités multiples » sur les lots numéros 1 154 817, 1 154 818, 1 154 855, 1 154 856 et 1 505 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'emprise des lignes électriques d'Hydro-Québec, entre la rue Notre-Dame Est et la rue Sherbrooke Est, dans le district du Bout-de-l'Île;

De recommander de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 (Annexe I) de la Charte de la Ville;

De recommander de déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

ADOPTÉ

1032931036
R40.012
hl

Dany BARBEAU

Directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire du conseil d'arrondissement